

2020

CFC

RAPPORT ANNUEL

[www.eak.admin.ch](http://www.eak.admin.ch)



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral des finances DFF  
Centrale de compensation CdC  
Caisse fédérale de compensation CFC  
Caisse d'allocations familiales CAF-CFC

---

P.3

### **Avant-propos**

2020 – une année particulière et pleine de défis, également pour la CFC !

---

P.4

### **L'année en bref**

Malgré la pandémie un niveau similaire à celui de l'année passée.

---

---

P.8

### **Cotisations**

Légère augmentation de la masse salariale chez les employeurs affiliés.

---

P.15

### **Prestations**

Le volume des prestations continue d'augmenter légèrement.

---

P.20

### **CAF-CFC**

Augmentation des allocations familiales dans de nombreux cantons.

---

---

P.21

### **Service à la clientèle**

Le contact personnel avec les employeurs affiliés à la CFC est important pour nous.

---

---

P.22

### **Affaires juridiques**

Le nombre d'oppositions se situe au même niveau que les dernières années.

---

P.23

### **Portrait**

Les assurances sociales sont notre métier.

---

P.25

### **Compte d'exploitation CFC**

Poursuite de l'évolution positive des cotisations et augmentation modérée des prestations.

## AVANT-PROPOS

# Une année pleine de défis – également pour la CFC !

L'année écoulée a été une année extraordinaire et pleine de défis à tous égards, également pour la CFC !

Outre l'introduction d'un plan de protection coronavirus au printemps 2020, notre objectif premier était de fournir les prestations de la CFC – malgré la pandémie – dans la qualité et l'étendue habituelles. Nous avons atteint cet objectif. Et ce, malgré le fait que la CFC ait dû envoyer toutes ses collaboratrices et tous ses collaborateurs en télétravail à la fin du premier trimestre 2020, tout cela dans un délai très court. Heureusement, la CFC disposait d'une solide expérience du travail à domicile qu'elle avait récoltée l'année précédente dans le cadre d'un projet pilote – la majorité des collaboratrices et des collaborateurs était déjà équipée d'outils de travail mobiles. Hormis quelques problèmes de démarrage, la CFC était donc pleinement opérationnelle depuis son domicile dans un court laps de temps.

Même si nous ne disposions pas des composants du logiciel et des processus internes correspondants, l'intégration d'une nouvelle prestation „Allocation pour perte de gain en cas de coronavirus“ a rapidement été maîtrisée et a élargi le domaine d'activités de la CFC. Grâce à un fournisseur informatique compétent et un grand engagement interne, nous avons pu relever ce défi dans un délai très court. La CFC a pu vérifier rapidement les demandes de prestations reçues et verser les prestations lorsque cela était possible ou nécessaire.



Bruno Tenner  
Gérant de la caisse a.i.

En plus du premier semestre, qui a été marqué par la situation due au coronavirus, le gérant de la caisse de compensation, M. Adrien Dupraz, a été nommé nouveau directeur de la Centrale de compensation (CdC) à Genève à partir de juin 2020. Nous le remercions pour ses nombreuses années d'engagement au sein de la CFC.

Je tiens à remercier tous nos employeurs affiliés, nos partenaires et les collaboratrices et collaborateurs de la CFC pour leur grand soutien et les excellents résultats obtenus en 2020. À partir de janvier 2021, Mme Andrea Steiner prendra les rênes de la CFC. Les collaboratrices et collaborateurs de la CFC lui souhaitent la bienvenue et lui présentent leurs meilleurs vœux.

Bruno Tenner  
Gérant de la caisse a.i.

# L'année 2020

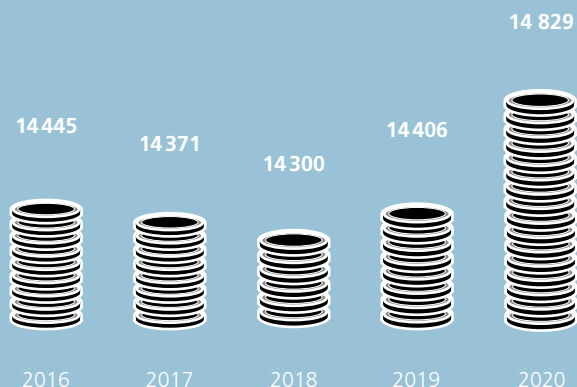
à un niveau similaire à celui de l'année précédente, avec une légère augmentation des volumes.

# 14.8

mrd CHF

représentent la masse salariale de nos employeurs affiliés soumis à cotisations.

mio CHF



# 2 881

calculs anticipés de rentes

ont été effectués au cours de l'année écoulée. La demande a diminué pour la première fois depuis de nombreuses années.

# 1 589

demandes d'allocations de maternité ont été traitées.

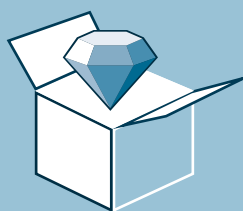
Il s'agit du nombre le plus bas de ces cinq dernières années.

## L'ANNÉE EN BREF

---

# 1.92

milliards de francs de prestations AVS



# 121

millions de francs de prestations AI

versés par la CFC au cours de l'année écoulée

---

# 27 400

La Caisse d'allocations familiales (CAF-CFC) a réceptionné et traité quelque 27'400 mutations et nouvelles demandes

---



# 21 484

demandes APG ont été traitées

# 30

mio CHF

d'allocations pour perte de gain (APG) ont été versées aux assurés et aux employeurs

---



## COTISATIONS

La fixation des cotisations paritaires et personnelles du 1<sup>er</sup> pilier fait notamment partie de nos attributions. Nous gérons et tenons le registre des affiliés ainsi que les comptes individuels (CI) des assurés.

Christoph Brunschwiler  
Responsable section Cotisations



## EMPLOYEURS

### Un domaine de tâches variées



Vérification des conditions pour une affiliation à l'assurance obligatoire



Conduite et gestion du registre des affiliés et des comptes individuels des personnes assurées



Prélèvement et décompte des cotisations AVS/AI/APG/AC/AMat, ainsi que pour la Caisse d'allocations familiales CAF-CFC



Attribution des mandats de contrôles d'employeurs réguliers et redistribution des recettes de la taxe sur le CO<sub>2</sub>

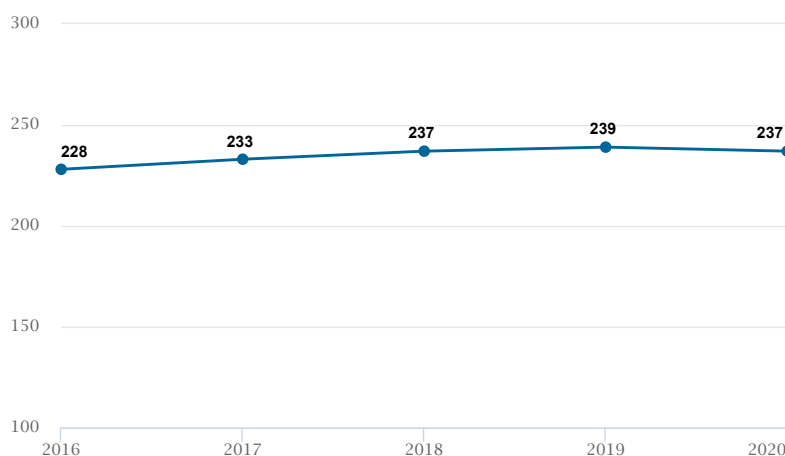
### Employeurs affiliés

L'administration fédérale, les tribunaux fédéraux et les établissements fédéraux sont affiliés à la CFC. Ses membres comptent en outre des institutions qui sont soumises à la haute surveillance de la Confédération ou qui ont des relations étroites avec la Confédération.

Le graphique illustre l'évolution du nombre d'employeurs affiliés à la CFC. Le nombre d'employeurs affiliés est resté constant. En application de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) avec l'UE, l'affiliation d'employeurs étrangers est examinée et réalisée en fonction du cas d'espèce.



Employeurs affiliés



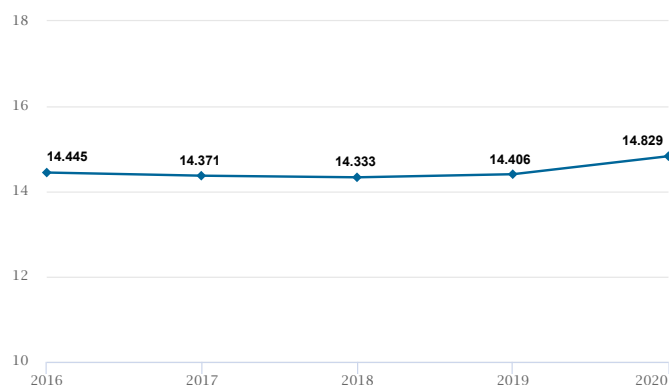
## COTISATIONS PARITAIRES

### Masse salariale annuelle

Les employeurs doivent fournir à la CFC le décompte de leur masse salariale soumise à l'AVS dans un délai de trente jours suivant la période de décompte. La période de décompte correspond à l'année civile. La compensation entre les acomptes de cotisations versés et les cotisations effectivement dues se fait sur la base des déclarations de salaire des employeurs.



Masse salariale AVS employeurs (en milliards CHF)



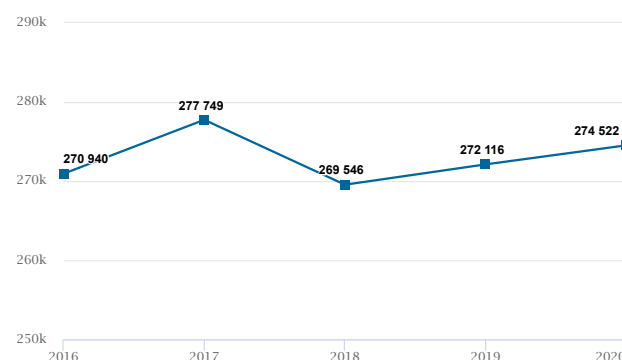
### Communication des CI à la CdC

Les inscriptions faites dans les comptes individuels (CI) sont portées sur une liste et annoncées mensuellement à la CdC au cours de l'année qui suit la période de décompte, la première fois d'ici au 31 mars et la dernière fois d'ici au 31 octobre.

Les inscriptions aux CI communiquées comprennent entre autres tous les revenus sur les attestations de salaire des employeurs, les cotisations des personnes sans activité lucrative ainsi que les prestations (indemnités journalières) de l'AC, de l'AMat, des APG, de l'AI et de l'assurance militaire. Les inscriptions issues du partage des revenus y sont également comprises (splitting en cas de divorce).



Inscriptions CI communiquées à la CdC





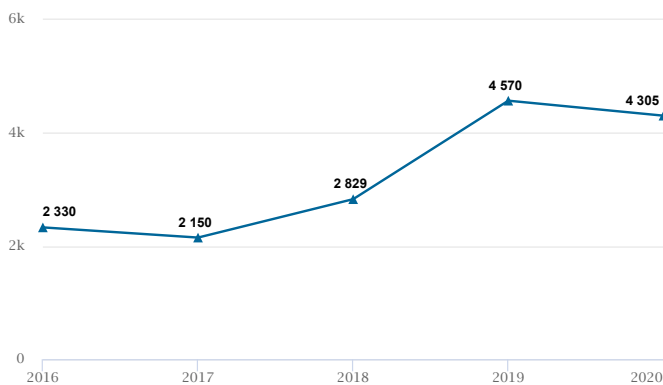


## Extraits du compte individuel (CI)

Tout assuré a le droit d'exiger de chaque caisse de compensation, qui tient pour lui un compte individuel, un extrait des inscriptions faites.



Extraits de compte établis par la CFC

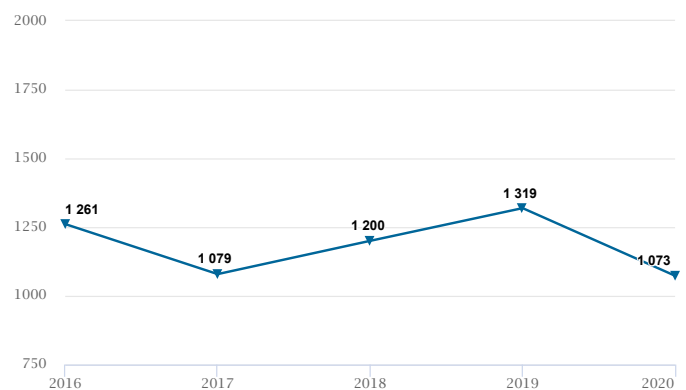


## Partage des revenus (splitting en cas de divorce)

Pour calculer la rente de vieillesse ou d'invalidité de personnes divorcées, les revenus réalisés par les conjoints durant les années de mariage sont partagés et pris en compte par moitié pour chacun d'eux. Les revenus réalisés durant l'année de la conclusion du mariage et celle de sa dissolution ne sont pas partagés. De plus, seules sont prises en compte les années civiles pendant lesquelles les deux époux étaient assurés à l'AVS/AI. Si un mariage a été dissout par divorce ou annulation, les époux peuvent exiger ensemble ou chacun de son côté l'exécution du partage des revenus. Les dispositions relatives au partage des revenus s'appliquent également aux partenaires enregistrés.



Partages des revenus effectués

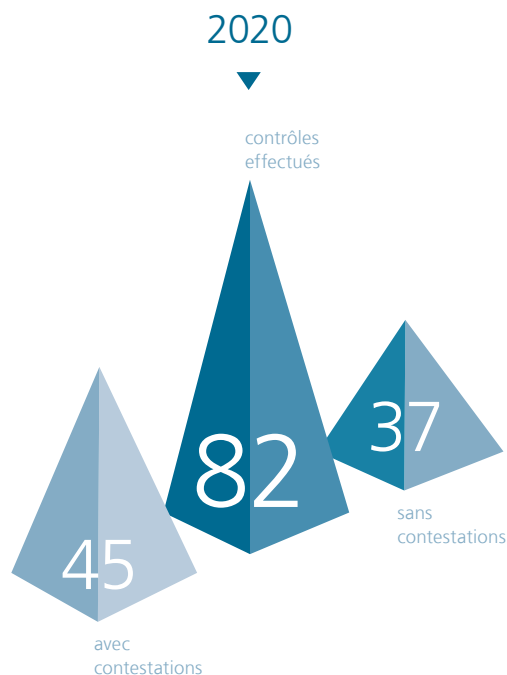
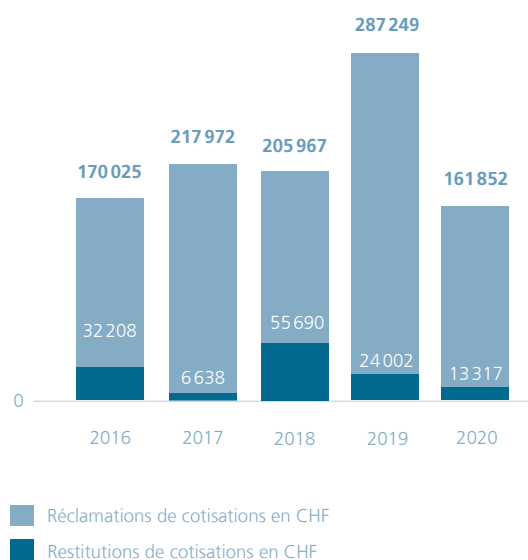


## Contrôles d'employeurs

Les caisses de compensation AVS sont légalement tenues de contrôler périodiquement si les employeurs affiliés chez elles respectent les dispositions légales. En règle générale, nos membres affiliés sont contrôlés tous les quatre ans par l'organe de révision des caisses de compensation (RSA), que nous mandatons à cet effet. Cet intervalle peut être réduit à trois, voire deux ans si nécessaire.



### Résultats des contrôles d'employeurs



En 2020, 82 contrôles d'employeurs ont été réalisés au total, dont 24 auprès d'unités administratives de la Confédération, notamment de personnes percevant des honoraires. Pour ces dernières, le décompte des cotisations se fait par l'intermédiaire d'un organe externe. Ce total comprend en outre la révision centrale annuelle du système d'information pour la gestion des données du personnel (IGDP) à l'Office fédéral du personnel (OFPER) ainsi que le contrôle auprès de la fiduciaire responsable de la déclaration des honoraires. Suite à la réorganisation de secteurs d'activités ou à la dissolution d'unités administratives indépendantes, cinq contrôles spéciaux supplémentaires (contrôles initiaux et finaux) ont été ordonnés et réalisés.

Année	contrôles effectués	avec contestations	sans contestations
2020	82	45	37
2019	72	42	30
2018	67	34	33
2017	66	39	27
2016	84	43	41

## NON ACTIFS

### Cotisations personnelles

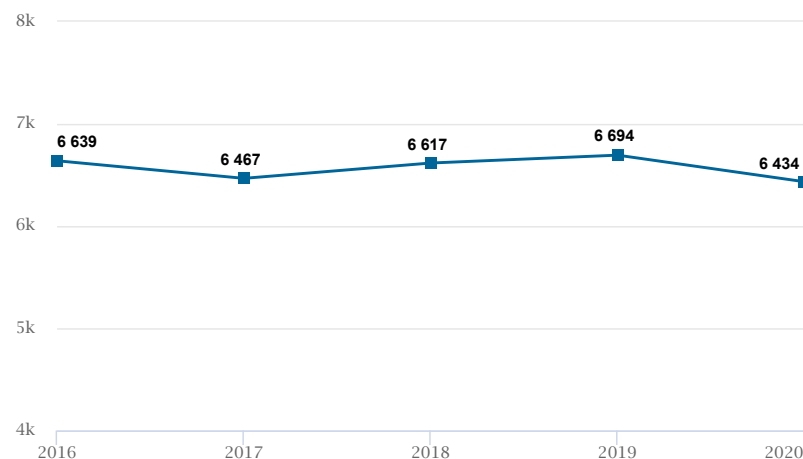
Le nombre de personnes non actives assujetties aux cotisations et affiliées à la CFC a légèrement diminué et correspond plus ou moins au niveau de 2017.

Sont également considérées comme non actives les personnes dont l'obligation de payer les cotisations a pris fin au cours de l'année. Il s'agit principalement de personnes ayant pris une retraite anticipée et de leurs conjoints.

Les cotisations des non actifs ainsi que des personnes qui n'exercent pas d'activité lucrative à plein temps sont calculées sur la base de leurs revenus acquis sous forme de rente et leur fortune.



#### Non actifs soumis à cotisations



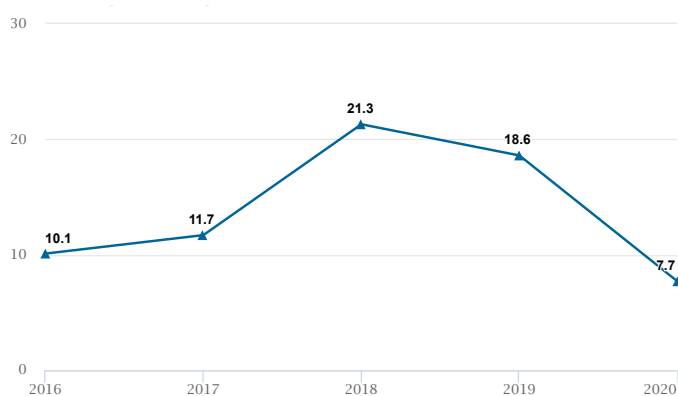
## REDISTRIBUTION DE LA TAXE SUR LE CO<sub>2</sub>

### Redistribution de la taxe sur le CO<sub>2</sub> aux entreprises

La taxe sur le CO<sub>2</sub> est une taxe d'incitation sur les carburants fossiles tels que le mazout de chauffage ou le gaz naturel, qui est prélevée depuis janvier 2008. Environ deux tiers des recettes de la taxe sont redistribués à la population et à l'économie. La redistribution aux entreprises est effectués par les caisses de compensation AVS sur mandat de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) qui redéfinit chaque année le facteur de répartition. La surveillance est du ressort de l'OFEV.



Redistribution de la taxe sur le CO<sub>2</sub> aux entreprises (en millions CHF)



Le montant redistribué aux entreprises en 2020 s'élève à environ 188 millions de francs, ce qui correspond à la part de taxe sur le CO<sub>2</sub> payée par les entreprises. La redistribution s'effectue en fonction de la masse salariale déclarée à l'AVS. La masse salariale 2018 est calculée sur la base de celle déclarée au 31 octobre 2019. Les corrections de la masse salariale après contrôle des employeurs ne sont pas prises en compte. La baisse du facteur de redistribution pour 2020 (0.541‰) par rapport à 2019 (1.293‰) s'explique principalement par deux raisons :

- le montant à redistribuer est calculé sur les bases d'estimations qui sont corrigées deux ans plus tard ;
- en 2020, la correction des montants non utilisés des années précédentes du programme immobilier a été prise en compte.

## PRESTATIONS

Les retraités évoluent avec le temps et sont de plus en plus connectés. Nous sommes convaincus qu'à l'avenir ils choisiront encore davantage la voie électronique pour leurs demandes.

Carlo Natale  
Responsable section Prestations



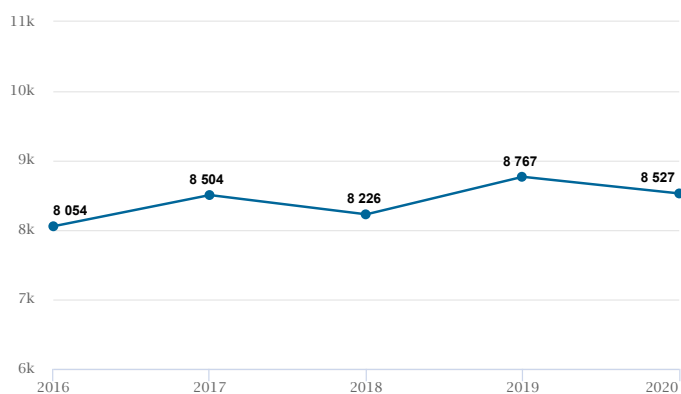
## PRESTATIONS AVS/AI

### Prestations AVS et AI

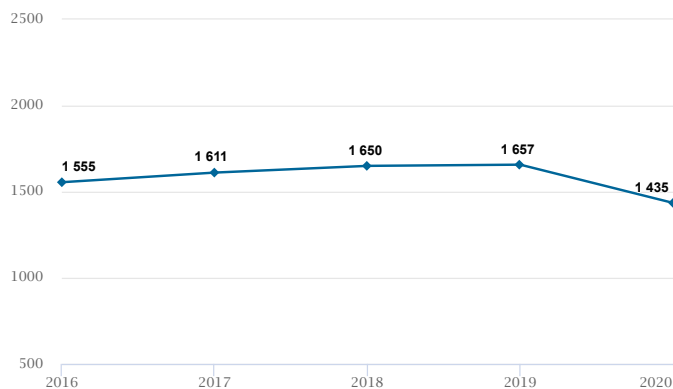
Nous avons versé CHF 1'929 millions de prestations AVS (année précédente : CHF 1'925 millions). Les prestations de l'AI ont diminué de CHF 4 millions par rapport à l'année précédente et s'élèvent à CHF 121 millions.



Nombre de nouvelles rentes de vieillesse (AVS)



Nombre de nouvelles rentes d'invalidité (AI)

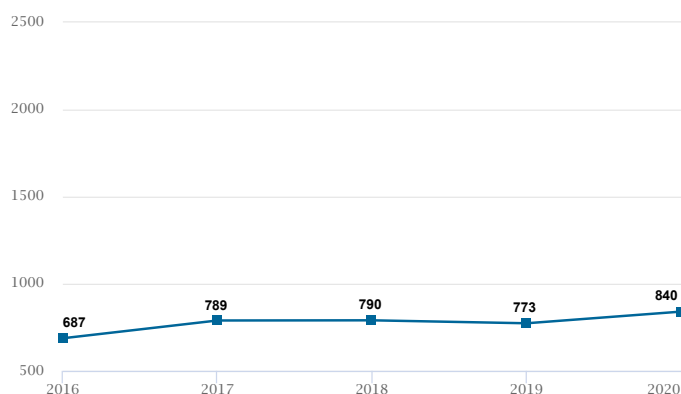


### Indemnités journalières d'invalidité

Avec 840 dossiers traités, nous avons dépassé pour la première fois la barre des 800. Dans une comparaison pluriannuelle, les indemnités journalières de l'assurance-invalidité sont en hausse.



Nombre de paiements d'indemnités journalières AI

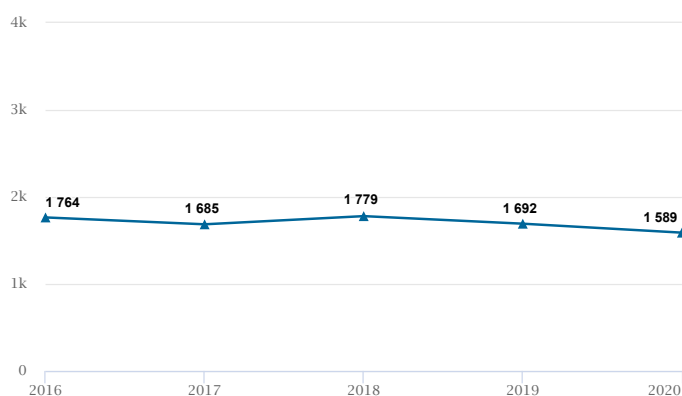


## Prestations de maternité

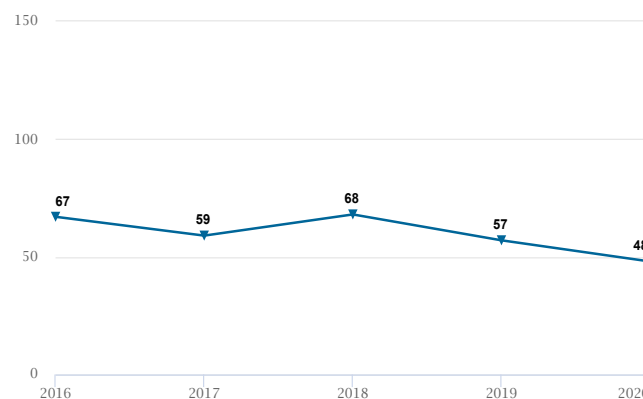
Les demandes d'allocations de maternité (AMat), y compris celles du canton de Genève, sont en baisse. Sur le total de CHF 24 millions d'allocations de maternité versées (AMat), la part de l'assurance maternité du canton de Genève représentait 1,16%.



Nombre d'allocations de maternité traitées (AMat et AMat GE)



Nombre d'allocations de maternité du canton de Genève traitées (AMat GE)

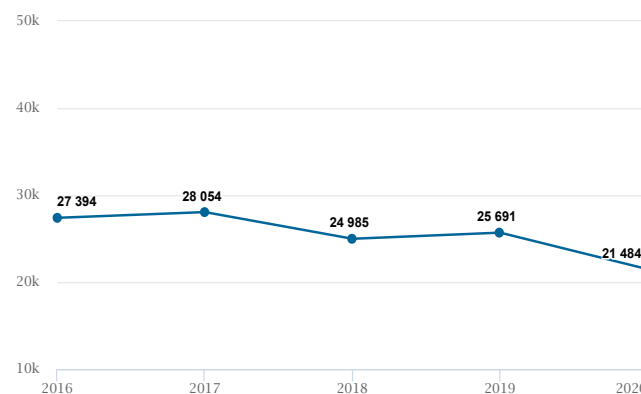


## Allocations pour perte de gain (APG)

Avec 21'484 demandes APG, le nombre de dossiers traités a sensiblement diminué par rapport à l'année précédente. CHF 30 millions d'allocations pour perte de gain ont été versés aux assurés et aux employeurs (2019 : CHF 34 millions).



Nombre des demandes APG traitées

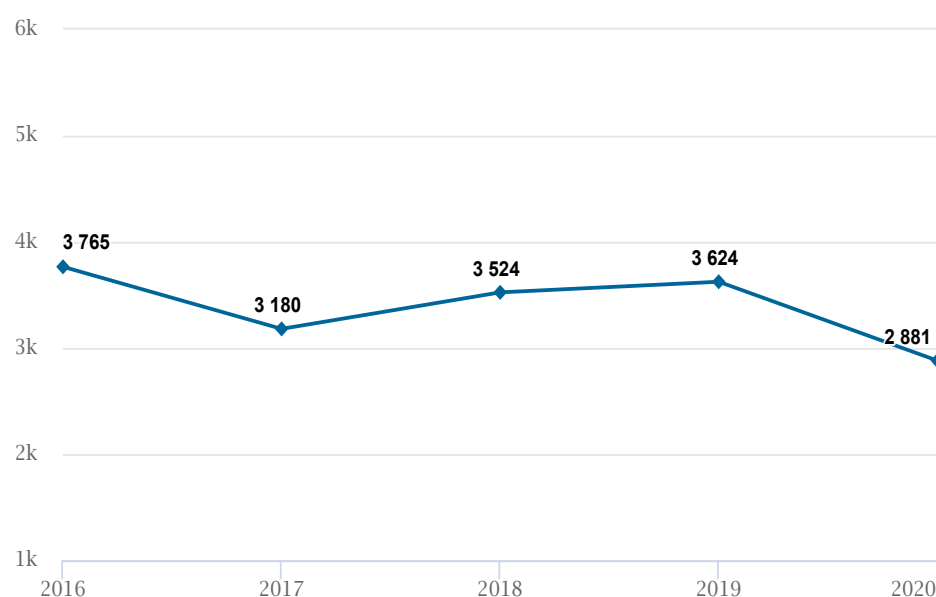


## Calculs anticipés des rentes

Ces dernières années, nous avons traité environ 3'500 demandes de rente personnelle par an. Avec 2'881 demandes, nous avons eu beaucoup moins de demandes que les années précédentes.



### Calculs anticipés de rentes



### Chiffres clés prestations

Genre de prestations AVS	2019	2020	Genre de prestations AI	2019	2020
Rentes de vieillesse	77 868	78 715	Rentes d'invalidité	4 193	4 046
Rentes compl. conjoint	19	17	Rentes pour enfant	1 010	978
Rentes pour enfant	624	689	Allocations pour impotents	310	304
Rentes de veuve/veuf	2 131	2 107	Total	5 513	5 328
Rentes d'orphelin	634	626			
Allocations pour impotents	2 959	2 876			
Total	84 235	84 430			

## CAF-CFC

Chaque année, nous versons près de 75'000 allocations pour enfants et de formation au personnel de nos employeurs affiliés. De plus, nous assurons l'interface avec les 26 cantons dans le domaine de la surcompensation et des fonds cantonaux.

Anick Herren  
Responsable FAK-EAK



## ALLOCATIONS FAMILIALES

### Révision partielle de la LAFam et OAFam

La révision partielle de la loi sur les allocations familiales (LAFam) et la modification correspondante de l'ordonnance sur les allocations familiales (OAFam) sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2020.

A partir de cette date, les enfants qui ont atteint l'âge de 15 ans et qui suivent une formation post-obligatoire ont désormais droit aux allocations de formation. En outre, les mères au chômage élevant seules leurs enfants ont droit aux allocations familiales en tant que personnes sans activité lucrative.

### Fonds cantonaux

Au sein des fonds cantonaux et de leur financement, les modifications suivantes sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

- Le canton de Genève prélève une contribution patronale de 0,07% sur la masse salariale soumise à cotisation pour financer le fonds pour l'accueil pré-scolaire.
- Le canton de Neuchâtel a introduit un fonds d'encouragement à la formation professionnelle en mode dual. La contribution patronale s'élève à 0,58% de la masse salariale soumise à cotisation.
- Le canton du Valais a réduit le taux de contribution pour le fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle à 0,095% (auparavant 0,1%).

### Etranger - Allemagne

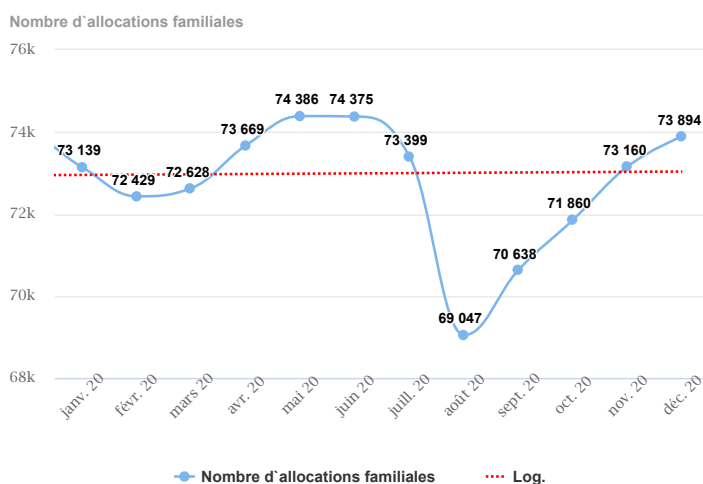
Dans le cadre des mesures d'aides pour faire face à la pandémie, une prime familiale d'un montant de € 300 par enfant a été versée pour l'année 2020 aux familles.

### Soutien aux employeurs

Au cours de l'année 2020, diverses mesures de soutien ont été fournies en ligne aux employeurs affiliés. De nombreuses réunions ainsi que des sessions de formation ont été organisées par MS Teams. En particulier, le cours en ligne „Get fit for summer“ a rencontré un franc succès – il a été offert plusieurs fois en juin 2020. L'objectif de la formation était de sensibiliser les employeurs affiliés au traitement correct et efficace des attestations de formation avant la haute saison (juillet-août) et de rafraîchir les connaissances métier.

### Chiffres

Le nombre d'allocations familiales de la CAF-CFC s'élève en moyenne à 73'000. Comme la majorité des attestations de formation sont délivrées pour l'année scolaire, celles-ci expirent en juillet et doivent ainsi être renouvelées dès le mois de septembre.



## Adaptation des allocations familiales cantonales

### *Canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures*

Augmentation des allocations familiales au 1<sup>er</sup> avril 2020 dans le canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures



	jusqu'au 31.03.2020	dès le 01.04.2020
Allocation pour enfant	CHF 200	CHF 230
Allocation de formation	CHF 250	CHF 280

### *Canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures*

Augmentation des allocations familiales au 1<sup>er</sup> janvier 2020 dans le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures.



	2019	2020
Allocation pour enfant	CHF 200	CHF 230
Allocation de formation	CHF 250	CHF 280

### *Canton de Bâle-Ville*

Augmentation des allocations familiales au 1<sup>er</sup> janvier 2020 dans le canton de Bâle-Ville.



	2019	2020
Allocation pour enfant	CHF 200	CHF 275
Allocation de formation	CHF 250	CHF 325

### *Canton de Fribourg*

Augmentation des allocations familiales au 1<sup>er</sup> janvier 2020 dans le canton de Fribourg.



	2019	2020
Allocation pour enfant (deux premiers enfants)	CHF 245	CHF 265
Allocation pour enfant (enfant supplémentaire)	CHF 265	CHF 285
Allocation de formation (deux premiers enfants)	CHF 305	CHF 325
Allocation de formation (enfant supplémentaire)	CHF 325	CHF 345

### *Canton du Jura*

Augmentation des allocations familiales au 1<sup>er</sup> janvier 2020 dans le canton du Jura.



	2019	2020
Allocation pour enfant	CHF 250	CHF 275
Allocation de formation	CHF 300	CHF 325

### *Canton de Schaffhouse*

Augmentation des allocations familiales au 1<sup>er</sup> janvier 2020 dans le canton de Schaffhouse.



	2019	2020
Allocation pour enfant	CHF 200	CHF 230
Allocation de formation	CHF 250	CHF 290

### *Canton de Saint-Gall*

Augmentation des allocations familiales au 1<sup>er</sup> janvier 2020 dans le canton de Saint-Gall.



	2019	2020
Allocation pour enfant	CHF 200	CHF 230
Allocation de formation	CHF 250	CHF 280



## SERVICE À LA CLIENTÈLE

---

La gestion des relations avec les clients de la CFC a également été influencée par Covid-19. C'est pourquoi, nous avons entièrement digitalisé les visites et les formations des clients. Heureusement, nous avons pu compter sur des collaborateurs et collaboratrices déjà familiarisés avec les formes de travail mobiles et ainsi maintenir l'accent sur les relations personnelles avec nos clients.

Suite à cette expérience de collaboration virtuelle intensive, nous voyons un grand potentiel de développement dans ce domaine à l'avenir. Nous nous réjouissons de saisir cette opportunité ainsi que des échanges d'idées avec nos clients.

Ruth Dubach-Schneider  
Manager de la relation client

## AFFAIRES JURIDIQUES

Le service juridique rédige les décisions dans les procédures d'opposition et les écritures à l'attention des tribunaux cantonaux ainsi que du Tribunal fédéral. Il conseille en outre la Direction de la caisse et les services spécialisés dans tous les domaines juridiques et rédige des avis de droit à l'attention de la Direction de la caisse.



60 oppositions ont été formées en 2020 contre les décisions de la Caisse fédérale de compensation :

17

ont été admises

19

ont été rejetées

16

ont été retirées

3

étaient encore en cours au 31.12.2020

4

affaires ont été déclarées irrecevables

1

a été classée

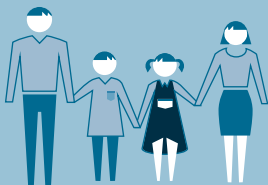
En 2020, onze recours ont été déposés à l'encontre de décisions et décisions sur opposition de la CFC. Quatre recours ont été rejetés. Deux recours ont été admis. Les cinq autres recours sont toujours en cours devant les tribunaux cantonaux respectifs.

Brigitte Gautschi  
Service juridique



En tant qu'institution publique, nous garantissons l'accès aux prestations des assurances sociales.

Notre caisse de compensation est chargée de l'exécution d'un large éventail de tâches dans le domaine des assurances sociales.



### CAISSE DE COMPENSATION POUR ALLOCATIONS FAMILIALES

Chaque année, nous versons près de 75 000 allocations pour enfants et de formation au personnel de nos employeurs affiliés. De plus, nous assurons l'interface avec les 26 cantons dans le domaine de la sur-compensation et des fonds cantonaux. Pour aider au mieux nos employeurs dans la gestion des allocations familiales, nous avons rédigé un guide pratique et créé un centre de compétences pour toutes les questions relatives aux affaires courantes. En outre, nous envoyons régulièrement des lettres d'information aux employeurs et organisons des journées portes ouvertes pour discuter de dossiers complexes et de questions d'ordre général.



### APERÇU DES FORMATIONS DE LA CFC POUR LES EMPLOYEURS AFFILIÉS ET LEURS COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS

La CFC propose, en plus des formations qui sont données en collaboration avec le Centre de formation de l'administration fédérale, d'autres cours et ateliers spécifiques. Ces formations s'adressent aux personnes ou groupes d'employeurs affiliés qui souhaitent avoir une vue d'ensemble ou des informations plus détaillées sur des thèmes liés aux assurances sociales. La plupart des cours durent 1,5 à 2 heures par module et peuvent être composés à la demande. Seule la journée découverte propose un programme composé par la CFC qui s'étale sur une journée complète. Si vous ou votre équipe êtes intéressés par une ou plusieurs formations, contactez notre service à la clientèle ou consultez notre site internet [www.eak.admin.ch](http://www.eak.admin.ch).



### PRESTATIONS

Lorsque l'âge de la retraite approche, nous établissons volontiers pour vos collaborateurs un calcul anticipé de la rente et au moment voulu (âge flexible de la retraite). Nous calculons la rente de vieillesse qui leur sera octroyée. Nos activités quotidiennes comprennent aussi le calcul et le versement de tous les autres types de prestations relevant de l'AI, de l'APG ou des allocations de maternité. En collaboration avec le Centre de formation de l'administration fédérale, nous organisons des cours sur le thème du «Départ à la retraite» pour les travailleurs proches de l'âge de la retraite.

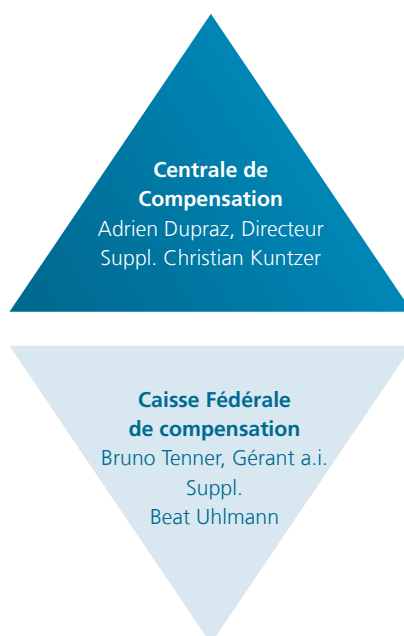


### SERVICES GÉNÉRAUX

La section assure le bon fonctionnement de notre solution informatique (AKIS) et s'occupe, au niveau de la comptabilité, de l'encaissement des cotisations ainsi que du versement dans les délais des différents types de prestations. Pour mener à bien toutes nos activités, nous avons recours aux outils de travail les plus avancés, comme connect.eak. Il s'agit d'une plateforme basée sur le Web qui simplifie l'échange de données entre les employeurs et la CFC. Cette plateforme permet de transmettre rapidement et en toute sécurité des entrées et sorties de travailleurs, des mutations et d'autres communications utiles. Si vous êtes intéressé par connect.eak et par un échange de données sécurisé, n'hésitez pas à nous contacter : [infoeak@zas.admin.ch](mailto:infoeak@zas.admin.ch).

## ORGANIGRAMME

Fin 2020, la CFC employait 67 collaboratrices et collaborateurs, dont une apprentie. Ces employés occupaient 55,8 postes de travail à plein temps.



▼	▼	▼	▼
Relations clients	Service juridique	Qualité	Ressources humaines
Ruth Dubach-Schneider	Brigitte Gautschi	Bruno Tenner	Carmen Hofer
▼	▼	▼	▼
Affaires générales	Cotisations	Prestations	Caisse d'allocations familiales
Beat Uhlmann	Christoph Brunschwiler	Carlo Natale	Anick Herren



## RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION T&R SA

Notre organe de révision, T&R SA, à Gümligen, a contrôlé les comptes annuels de la CFC pour l'exercice arrêté au 31.12.2020.

Sur la base des opérations de contrôles effectuées, T&R a confirmé, le 30 mars 2021, la bonne tenue de la comptabilité de la CFC.







## IMPRESSUM

---

Au-dessus des nuages, la liberté doit être sans limite ! Les diverses formes de nuages sont un ensemble fascinant de gouttelettes d'eau surfondues. Leur diversité va de très brillante et à plumes blanches à sombre et inquiétante - un vrai reflet de 2020.

Photographe Ruth Clalüna-Zbinden  
Schwarzenburg

EDITRICE :

Caisse fédérale de compensation (CFC)



Eidgenössische Ausgleichskasse

**Caisse fédérale de compensation**

Schwarztorstrasse 59

3003 Berne

Tél. 058 462 64 25

info.eak@zas.admin.ch

www.eak.admin.ch

## ABRÉVIATIONS

AC	Assurance-chômage
a.i.	ad interim
AI	Assurance-invalidité
AMat	Allocations de maternité
AMat GE	Assurance en cas de maternité et d'adoption Genève
APG	Allocations pour perte de gain
AVS	Assurance-vieillesse et survivants
CAF	Caisse d'allocations familiales
CAF-CFC	Caisse de compensation pour allocations familiales de la CFC
CdC	Centrale de compensation
CFC	Caisse fédérale de compensation
CHF	Francs suisses
CI	Compte individuel
CO <sub>2</sub>	Dioxyde de carbone
LAI	Loi fédérale sur l'assurance-invalidité
LAVS	Loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants
Log.	Logarithme
MS Teams	Microsoft Teams
NA	non actifs
RAFam	Registre des allocations familiales
RAVS	Règlement sur l'assurance-vieillesse et survivants
RSA	Office de révision des caisses de compensation
UE	Union européenne